



# Rapport de suivi du plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de L'Érable

En date du 31 décembre 2025

**Rédaction :**  
**Stéphanie Roy**  
Conseillère en gestion des matières résiduelles  
Tél. : (819) 362-2333, poste 1277  
Courriel : [sroy@erable.ca](mailto:sroy@erable.ca)



## AVANT-PROPOS

Dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, les autorités responsables doivent transmettre annuellement au gouvernement du Québec un rapport de suivi faisant état des mesures contenues dans leur PGMR en vigueur. Voici un tableau complet qui expose l'état d'avancement des actions contenues dans le PGMR au 31 décembre 2025.

Nous avons utilisé l'échelle présentée ci-dessous pour décrire l'état d'avancement des actions :

En continu

Réalisée (100 %)

Partiellement réalisée (75 %)

Mise en œuvre (50 %)

En planification (25 %)

Non débutée (0 %)

Abréviations utilisées pour décrire les responsables :

CCIBFE	Chambre de Commerce et d'Industrie des Bois-Francs et de L'Érable
CDD	Corporation de développement durable
CSSBF	Centre de services scolaire des Bois-Francs
CUFE	Centre universitaire de formation en environnement
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
GMR	Gestion des matières résiduelles
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
MRC	Municipalité régionale de comté de L'Érable
OGD	Organisme de gestion désigné
OGR	Organisme de gestion reconnu
ORAPÉ	Organisme de récupération anti-pauvreté de L'Érable
UPA	Union des producteurs agricoles

**Tableau 1 : Mesures pour les matières recyclables**

No 1.1	<b>Informers les citoyens des coûts moins élevés du recyclage et les sensibiliser aux bonnes pratiques de GMR</b>
<b>Description</b>	La diffusion d'informations est un moyen important pour changer les comportements des citoyens. Il faut informer les gens de la gratuité de la récupération et des coûts élevés de l'enfouissement. Il faut aussi former les élus et les DG des municipalités.
<b>Responsable</b>	MRC et OGD (ÉEQ)
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	En continu
<b>Commentaire</b>	<p><b>2024 :</b> Le site web de la MRC a été mis à jour en décembre 2024.</p> <p>Les DG ont été informés par courriel et lors d'une rencontre que les frais des services de la collecte sélective seront facturés à ÉEQ à partir de 2025. Ils ont été invités à modifier l'information sur leur site web.</p> <p><b>2025 :</b> La MRC a fait une publication sur Facebook en janvier 2025 au sujet des frais d'enfouissement vs de la gratuité de la collecte sélective. Cette publication a été repartagée par les municipalités de Laurierville, Princeville, Inverness, Plessisville, Lyster et St-Ferdinand sur leurs médias sociaux.</p> <p>Une entrevue a été faite en janvier 2025 à ce sujet à la télévision communautaire de L'Érable.</p> <p>Un communiqué de la MRC a été publié dans le journal L'Avenir de l'Érable en février 2025.</p> <p>Plusieurs municipalités ont abordé le sujet dans leurs journaux communautaires et des activités d'information de style kiosque et atelier ont été menés par la MRC.</p>
No 1.2	<b>Sensibiliser les Industries-Commerces-Institutions (ICI) à l'importance d'avoir un conteneur de récupération</b>
<b>Description</b>	Inciter les ICI à se munir de conteneur de récupération appropriés pour couvrir leurs besoins et éviter de se départir des matières récupérables dans les déchets.
<b>Responsable</b>	MRC et OGD (ÉEQ)
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	ÉEQ prendra en charge les ICI en 2027, nous planifions commencer notre sensibilisation au même moment qu'ÉEQ.
No 1.3	<b>Maintenir la collecte du plastique agricole</b>
<b>Description</b>	Maintenir la collecte des plastiques agricoles qui se tient mensuellement dans les fermes participantes et l'offrir à de nouveaux participants. Sensibiliser les agriculteurs à la qualité des lots afin de les recycler.

<b>Responsable</b>	MRC, OGR (Agrirécup) et UPA
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	En continu
<b>Commentaire</b>	<p><b>2024 :</b> Les municipalités ont attribué leur contrat de collecte des plastiques agricoles pour 3 ans (2025 à 2027) à la suite d'un appel d'offres en octobre 2024. Deux fournisseurs ont été retenus. En décembre 2024, l'entente de partenariat entre la MRC et AgriRÉCUP est en voie d'être conclue mais pas finalisée. Une entente intermunicipale déléguant le pouvoir de signer l'entente entre AgriRÉCUP et la MRC est en cours de préparation.</p> <p><b>2025 :</b> L'entente de partenariat entre Agrirécup et la MRC a été finalisée en avril 2025. Plusieurs courriels et lettres de sensibilisation ont été envoyés aux agriculteurs dans l'année pour les sensibiliser à ne collecter que le plastique blanc. L'année 2025 se termine par un échange entre la MRC et l'UPA pour discuter des besoins des agriculteurs et pour améliorer la qualité des plastiques récoltés à la ferme. L'UPA de la région de l'Érable s'implique en relayant un courriel de sensibilisation à ses membres en décembre 2025.</p>
<b>No 1.4</b>	<b>Soutenir les efforts en gestion des matières résiduelles (GMR) des Industries-Commerces-Institutions (ICI) afin d'accroître le recyclage</b>
<b>Description</b>	Les ICI récupèrent peu le papier, carton et plastique. Procéder à une caractérisation des matières générées par les ICI et rédiger un plan d'intervention.
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
	<p><b>2025 :</b> Il n'y a pas eu de suivi en 2025 pour cette action puisqu'il est prévu de s'y attarder en 2027, lorsqu'ÉEIQ prendra en charge la récupération des ICI. La collecte des matières organiques sera aussi instaurée dans 3 de nos municipalités en 2026, ce qui nous permettra de se concentrer sur le recyclage des matières organiques autant que des matières de la collecte sélective en 2027 auprès des ICI.</p>
<b>No 1.5</b>	<b>Accroître l'offre de bacs de recyclage et les rendre disponibles lors des événements publics</b>
<b>Description</b>	Dresser un inventaire afin d'évaluer l'offre dans les événements. Identifier les potentiels d'amélioration et apporter les modifications. Potentiellement développer une certification locale.
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	

<b>No 1.6</b>	<b>Maintenir le programme de récupération de la tubulure acéricole</b>
<b>Description</b>	Maintenir le point de collecte des tubulures à l'écocentre de la MRC de L'Érable
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Réalisée
<b>Commentaire</b>	Le point de dépôt à l'écocentre est maintenu et de plus, la collecte est maintenant sans frais pour les acériculteurs grâce à la participation d'Agrirecup.

**Tableau 2 : Mesures pour les matières organiques**

<b>No 2.1</b>	<b>Planter une collecte des matières organiques dans la MRC de L'Érable</b>
<b>Description</b>	Instaurer une entente intermunicipale pour déléguer la compétence à la MRC pour la gestion des matières organiques afin que celle-ci puisse planter la collecte.
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2025
<b>Avancement</b>	Partiellement réalisée
<b>Commentaire</b>	<p><b>2024 :</b> L'entente intermunicipale est en cours de préparation et en voie d'être conclue. La planification des étapes de mise en place de la collecte est en cours.</p> <p><b>2025 :</b> L'entente intermunicipale a été conclue en juin 2025. Trois municipalités représentant 75 % de notre population, Plessisville, Princeville et St-Ferdinand ont délégués leur compétence en vue d'instaurer la collecte des matières organiques à la MRC. Les autres municipalités de la MRC ne sont pas encore prêtes pour cette étape.</p> <p>Les municipalités concernées ont acheté au courant de l'été 2025 leurs bacs bruns qui seront livrés en avril 2026. La MRC est allée en appel d'offre pour octroyer des contrats de collectes à des fournisseurs et les collectes débuterons en mai 2026.</p>
<b>No 2.2</b>	<b>Accompagner des commerces (restaurants et épicerie) dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques</b>
<b>Description</b>	Accompagner les ICI à intégrer une gestion optimale des matières organiques. Recueillir leurs commentaires et soutenir la mise en place du service (séances d'informations, accompagnement personnalisé, guide des bonnes pratiques). Récupération des invendables dans les épicerie de Plessisville.
<b>Responsable</b>	MRC et ORAPÉ
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	En planification

<b>Commentaire</b>	<p><b>2024 :</b>  ORAPÉ a mis en place un système de collecte quotidien et hebdomadaire des invendus dans les 2 épicerie de Plessisville. Ils reçoivent aussi des dons ponctuels de certains traiteurs, restaurateurs et producteurs. Cette nourriture est redistribuée aux plus démunis et/ou cuisinée par ORAPÉ pour offrir des repas à très faible coût.  Les ICI assimilables seront intégrés à la collecte des matières organiques qui est en planification (action 2.1).</p> <p><b>2025 :</b>  Les municipalités participant à la collecte des matières organiques ont acheté des bacs roulants en quantité suffisante pour en distribuer aux ICI. Ils seront inclus dans la collecte des matières organiques qui débutera en mai 2026. De la sensibilisation sera faite auprès des ICI autant que des citoyens au lancement du nouveau service. L'accent sera mis en 2027 pour sensibiliser les ICI aux matières organiques en même temps que la collecte sélective.</p>
<b>No 2.3</b>	<b>Favoriser l'herbicyclage ainsi que le feuillicyclage en subventionnant l'achat de lames déchiqueteuses pour les tondeuses à gazon</b>
<b>Description</b>	Offrir une subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses pour les tondeuses à gazon. Informer les citoyens dans la campagne ISÉ des avantages de l'herbicyclage et du feuillicyclage. Exiger l'herbicyclage sur les terrains municipaux.
<b>Responsable</b>	Municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Mise en œuvre
<b>Commentaire</b>	<p><b>2025 :</b>  Les municipalités ont toutes été rencontrées pour discuter du sujet. Pour ce qui est de l'herbicyclage, presque la totalité des municipalités pratique déjà cette méthode. À Plessisville et à Princeville, pour les endroits où il est préférable de ne pas laisser de gazon par terre, par exemple près d'une piscine municipale ou devant l'hôtel-de-ville, le gazon est apporté dans le compost municipal.</p> <p>Concernant l'achat de lames déchiqueteuses, les directions et les conseils des municipalités sont d'avis que déjà plusieurs citoyens pratiquent l'herbicyclage et qu'il n'est pas nécessaire de subventionner l'achat de lames déchiqueteuses. Nous pourrions révéifier dans quelques années si les conseils municipaux sont plus ouverts à implanter une telle mesure.</p> <p>Une campagne ISÉ est en cours de préparation pour la gestion des matières organiques. Le lancement de cette campagne est prévu pour le printemps 2026. L'agence de communication qui a reçu le mandat a été bien informée de l'importance de sensibiliser la population à l'herbicyclage et au feuillicyclage.</p>
<b>No 2.4</b>	<b>Former un comité aviseur sur la récupération des matières organiques</b>

<b>Description</b>	Mobiliser divers intervenants pour créer une table de réflexion impliquant des acteurs de différents milieux afin de produire un rapport identifiant les défis et recommandations liés à l'implantation de la collecte des matières organiques.
<b>Responsable</b>	MRC, UPA, ORAPÉ, CCIBFÉ
<b>Échéancier</b>	2025-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 2.5</b>	<b>Organiser des ateliers – conférences dans les écoles de la MRC</b>
<b>Description</b>	Faire une tournée des écoles pour sensibiliser et éduquer les plus jeunes. Projet de conception de jeu ou de pièce de théâtre avec le CUFE. Conférences dans les centres de personnes âgées et organismes d'accueil des nouveaux résidents.
<b>Responsable</b>	MRC, CSSBF et CUFE
<b>Échéancier</b>	2024-2030
<b>Avancement</b>	En planification
<b>Commentaire</b>	<b>2025 :</b> Une campagne ISÉ est en cours de préparation pour la gestion des matières organiques. Le lancement de cette campagne est prévu pour le printemps 2026. L'agence de communication qui a reçu le mandat doit également élaborer du matériel (jeu ou autre) pour animer ce type d'atelier.
<b>No 2.6</b>	<b>Organiser une campagne d'information pour une meilleure gestion des matières organiques</b>
<b>Description</b>	Produire de l'information pour favoriser la collecte des matières organiques et la diffuser de plusieurs façons : séances publiques, site web et réseaux sociaux, bulletins municipaux et journal local.
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2025-2030
<b>Avancement</b>	En planification
<b>Commentaire</b>	<b>2025 :</b> La MRC a octroyé un contrat à une agence de communication pour élaborer une campagne ISÉ pour la gestion des matières organiques en octobre 2025. La campagne est en préparation et le lancement est prévu pour le printemps 2026.

**Tableau 3 : Mesures pour les encombrants**

<b>No 3.1</b>	<b>Publiciser le service de collecte bimensuel des encombrants</b>
<b>Description</b>	Informar la population en lien avec la collecte des encombrants (but de cette collecte, liste des matières acceptées, enjeux). Favoriser la communication entre les parties prenantes pour bien comprendre les besoins.
<b>Responsable</b>	MRC, municipalités et ORAPÉ
<b>Échéancier</b>	2023-2030

<b>Avancement</b>	En continu
<b>Commentaire</b>	<b>2024 :</b> Toutes les municipalités affichent ce service sur leur site Internet.
	<b>2025 :</b> Toutes les municipalités de même qu'ORAPÉ et la MRC affichent ce service sur leur site Internet.
<b>No 3.2</b>	<b>Mailler les municipalités à une ressourcerie pour la collecte des encombrants</b>
<b>Description</b>	Adoption d'une politique régionale pour que les municipalités fassent affaire avec une ressourcerie pour se départir de meubles ou objets réutilisables.
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	

**Tableau 4 : Mesures pour les résidus domestiques dangereux (RDD)**

<b>No 4.1</b>	<b>Réaliser des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) concernant les résidus domestiques dangereux (RDD)</b>
<b>Description</b>	Réaliser un outil ISÉ spécifique aux RDD pour faire connaître les enjeux et les points de dépôts. Diffuser l'information dans les bulletins municipaux, sites web municipaux, médias sociaux...
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2025-2030
<b>Avancement</b>	En planification
<b>Commentaire</b>	<b>2025 :</b> La MRC travaille actuellement à l'implantation d'un lieu de dépôt régional pour les RDD. Il est prévu de produire et diffuser un guide pour les RDD avant l'ouverture du dépôt. Nous en sommes à l'étape de collecter les informations à diffuser dans ce guide.
<b>No 4.2</b>	<b>Planter des lieux de dépôt temporaires pour les résidus domestiques dangereux (RDD)</b>
<b>Description</b>	Planter des points de dépôts temporaires pour collecter les RDD dans les municipalités.
<b>Responsable</b>	Municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Réalisée

<b>Commentaire</b>	<b>2024 :</b> Les municipalités ont toutes procédé à des collectes ponctuelles en 2024. Cependant, le fournisseur cesse le service en 2025 pour les collectes ponctuelles, cette façon de faire devra être révisée.
	<b>2025 :</b> Le principal fournisseur de service de notre région ayant mis fin à cette offre, deux municipalités, Plessisville et Lyster, ont réussi à tenir une collecte ponctuelle en 2025 avec un autre fournisseur. La Ville de Plessisville a offert aux citoyens des autres municipalités de la MRC à venir déposer leurs RDD lors de cette collecte.  Cette action ne devrait plus être nécessaire à partir de 2026 puisqu'il y aura un point de dépôt régional à Plessisville permanent ainsi que 2 points de dépôts municipaux permanents (St-Ferdinand et Princeville).
<b>No 4.3</b>	<b>Implanter le 4<sup>e</sup> bac sur le territoire de la MRC</b>
<b>Description</b>	Mise en place d'une plateforme dans un lieu stratégique dédiée à la collecte des RDD et certaines autres matières.
<b>Responsable</b>	MRC, municipalités et ORAPÉ
<b>Échéancier</b>	2025
<b>Avancement</b>	En planification
<b>Commentaire</b>	<b>2025 :</b> La MRC travaille actuellement à l'implantation d'un lieu de dépôt régional pour les RDD. Le projet sera différent de ce qui est proposé par la plateforme « 4 <sup>e</sup> bac » mais accueillera les RDD des municipalités en attendant la mise en place d'un écocentre régional.

**Tableau 5 : Mesures pour les textiles**

<b>No 5.1</b>	<b>Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires</b>
<b>Description</b>	Soutenir les comptoirs vestimentaires qui manquent d'espace et de ressources en développant des partenariats pour partager les bénévoles et les vêtements en surplus.
<b>Responsable</b>	MRC et organisme d'entraide ou de bienfaisance
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 5.2</b>	<b>Implanter de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles</b>
<b>Description</b>	Cette mesure vise à implanter de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles. Cette action se fera en concertation avec les organismes du milieu. Des conteneurs spécifiques seront ajoutés pour la récupération du textile dans les municipalités éloignées des lieux de dépôt actuels qui se retrouve à Laurierville, Plessisville et Princeville.
<b>Responsable</b>	MRC, organisme d'entraide ou de bienfaisance et municipalités

<b>Échéancier</b>	2027
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	

**Tableau 6 : Mesures pour les déchets ultimes**

<b>No 6.1</b>	<b>Réduire la fréquence de collecte des ordures</b>
<b>Description</b>	Réduire la fréquence des collectes de déchets après l'implantation de la 3 <sup>e</sup> voie de collecte des matières organiques.
<b>Responsable</b>	Municipalités
<b>Échéancier</b>	2024
<b>Avancement</b>	En planification
<b>Commentaire</b>	<b>2025 :</b> La municipalité d'Inverness réduira la fréquence des collectes de déchets aux 3 semaines dès janvier 2026. Les municipalités de Plessisville et St-Ferdinand on quant à elles prévu de réduire la fréquence à partir de janvier 2027. Les contrats de collectes ont déjà été octroyés en fonction de ces fréquences.
<b>No 6.2</b>	<b>Apposer des autocollants sur les bacs servant à la collecte des matières résiduelles afin d'indiquer les matières appropriées pour chacun d'entre eux</b>
<b>Description</b>	Produire des listes autocollantes pour apposer sur les bacs afin de bien signifier ce qui est accepté à l'intérieur du bac.
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2025
<b>Avancement</b>	En planification (en partie, pour les matières organiques)
<b>Commentaire</b>	<b>2025 :</b> Les municipalités participant à la collecte des matières organiques fourniront un mini bac de cuisine par unité d'occupation. Un autocollant destiné au mini bac indiquant quoi mettre dans le compost sera distribué en même temps. Le tout sera mis en œuvre via la campagne ISÉ pour les matières organiques.  Avec la modernisation de la collecte sélective, les bacs de récupération vont maintenant appartenir à ÉEQ qui demande de ne pas modifier les bacs. Cette action pourrait donc être revue en fournissant, par exemple, un autocollant indiquant la matière refusée dans le bac de déchets, comme les contenants, emballages et imprimés, papier, bois carton ainsi que les matières organiques comme le bois, le gazon, les feuilles, les résidus alimentaires.
<b>No 6.3</b>	<b>Documenter les évènements des lieux de dépôt sauvage</b>
<b>Description</b>	Tenir un registre des évènements de dépôt sauvage afin de documenter, caractériser, mieux connaître les impacts de cette pratique afin de les éviter.
<b>Responsable</b>	MRC

<b>Échéancier</b>	2025
<b>Avancement</b>	En continu
<b>Commentaire</b>	<b>2025 :</b> Les municipalités ont toutes été rencontrées pour discuter du sujet qui ne semble pas être un enjeu actuellement. Les directeurs ont été avisés de prendre des photos, de documenter les mesures correctives et d'informer la MRC lors des événements de dépôt sauvage. Aucun dépôt sauvage n'a été porté à l'attention de la MRC en 2025. Une communication de la MRC s'adressant à la direction des municipalités sera faite tôt en janvier 2026 à titre de rappel.
<b>No 6.4</b>	<b>Maintenir, promouvoir et élargir le programme de financement pour les couches lavables et élargir pour les produits d'hygiène féminine durable</b>
<b>Description</b>	Maintenir, promouvoir et élargir le programme de financement pour les couches lavables et élargir pour les produits d'hygiène féminine durable. Le programme existe déjà dans certaines municipalités et pour certains produits.
<b>Responsable</b>	Municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	En continu
<b>Commentaire</b>	<b>2024 :</b> Couches lavables implanté dans 100% des municipalités Hygiène féminine durable implanté dans 4 municipalités sur 9 (Plessisville, Laurierville, Lyster et St-Ferdinand) <b>2025 :</b> Pareil comme 2024.
<b>No 6.5</b>	<b>Soutenir les municipalités dans l'organisation d'événements écoresponsable</b>
<b>Description</b>	Sensibiliser les traiteurs à offrir des services écoresponsables. Accompagner les municipalités dans l'organisation d'évènement écoresponsable.
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	

**Tableau 7 : Mesures pour les déchets du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)**

<b>No 7.1</b>	<b>Adoption d'une politique de récupération des résidus de CRD par les municipalités</b>
<b>Description</b>	Ajouter une clause dans les contrats municipaux de construction, rénovation et démolition pour obliger la valorisation des résidus. Brosser un portrait des capacités de récupération des résidus CRD dans la région.
<b>Responsable</b>	Municipalités

<b>Échéancier</b>	2027
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 7.2</b>	<b>Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles (GMR) pour les résidus de Constructions-Rénovation-Démolition (CRD) incluant un bottin des ressources locales et régionales</b>
<b>Description</b>	Élaborer un guide de GMR pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Dans ce bottin, on retrouvera aussi les principales étapes à suivre afin de récupérer adéquatement les résidus de CRD.
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2027
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 7.3</b>	<b>Mettre en place des écocentres temporaires dans les petites municipalités</b>
<b>Description</b>	Mise en place d'un écocentre mobile qui va se déplacer dans les municipalités plus loin du centre. Les résidus CRD seront envoyés dans des centres de tri appropriés.
<b>Responsable</b>	Municipalités
<b>Échéancier</b>	2026-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 7.4</b>	<b>Produire un inventaire des résidus de bois envoyés au centre de tri et à l'enfouissement dans les entreprises de la MRC</b>
<b>Description</b>	Produire un inventaire des résidus de bois afin de soutenir les entreprises dans les recherches de débouchés de valorisation.
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2025
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 7.5</b>	<b>Inciter les citoyens et les entrepreneurs à acheminer leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération</b>
<b>Description</b>	Émettre de nouvelles conditions obligatoires pour l'obtention de permis de construction, rénovation et démolition pour favoriser la récupération des résidus CRD.
<b>Responsable</b>	Municipalités
<b>Échéancier</b>	2027
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	

**Tableau 8 : Mesures concernant les boues septiques dans les résidences isolées**

<b>No 8.1</b>	<b>Effectuer un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées sur l'ensemble du territoire de la MRC</b>
<b>Description</b>	Entreprendre un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées. Obtenir un portrait juste et actuel de l'état de l'ensemble des installations septiques individuelles afin de permettre aux intervenants municipaux de prendre des décisions éclairées quant à leur mise aux normes.
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2023-2026
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 8.2</b>	<b>Gestion régionalisée de la vidange des fosses septiques des résidences isolées</b>
<b>Description</b>	Dans le but de respecter les normes environnementales en vigueur qui exigent la vidange obligatoire des installations septique aux 2 ou aux 4 ans, la MRC privilégie gestion régionalisée. Exiger du fournisseur la valorisation des boues.
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2026-2030
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	

**Tableau 9 : Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles (GMR) et la réglementation**

<b>No 9.1</b>	<b>Regroupement des activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles (GMR)</b>
<b>Description</b>	Pour bénéficier des avantages d'une uniformité et d'un leadership quant aux activités communications en GMR, celles-ci seront regroupées à la MRC de L'Érable, qui veillera à offrir un produit adapté aux réalités rurales et urbaines.
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	En planification
<b>Commentaire</b>	<p><b>2025 :</b> Le site web de la MRC de L'Érable est en refonte et sera mis à jour en 2026. La GMR aura encore sa place dans le nouveau site et l'information y sera actualisée, disponible pour les municipalités.</p> <p>En parallèle, la MRC est en planification d'une campagne ISÉ au sujet de la matière organique qui sera diffusée pour les trois municipalités participant à la collecte à partir de 2026.</p>
<b>No 9.2</b>	<b>Restriction de jeter des matières recyclables</b>

<b>Description</b>	Cette mesure vise à restreindre par voie réglementaire le droit de jeter les matières recyclables, dont le papier et le carton, dans le bac à poubelle.
<b>Responsable</b>	Municipalités
<b>Échéancier</b>	2028-2029
<b>Avancement</b>	En planification
<b>Commentaire</b>	<p><b>2024 :</b> Un modèle de règlement pour encadrer la gestion des matières recyclables a été rédigé par la MRC. Ce modèle sera utilisé par les municipalités en 2025 pour adapter leur réglementation actuelle.</p> <p><b>2025 :</b> La majorité des municipalités ont adopté le modèle de règlement proposé en 2024. Cependant, bien que le règlement stipule que les matières recyclables doivent être mises dans le bac de récupération, il n'y a pas de restriction au sens punitif associé au comportement. Il sera discuté ultérieurement de quelle façon le règlement pourra être modifié de façon cohérente avec le reste de la GMR.</p>
<b>No 9.3</b>	<b>Restriction de jeter les matières organiques</b>
<b>Description</b>	Cette mesure vise à restreindre par voie réglementaire le droit de jeter les matières organiques dans le bac à poubelle.
<b>Responsable</b>	Municipalités
<b>Échéancier</b>	2028-2029
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 9.4</b>	<b>Effectuer une veille technologique pour l'implantation d'une technologie « pay as you throw »</b>
<b>Description</b>	La tarification incitative de la collecte des déchets est un outil économique issu de l'écofiscalité qui peut s'avérer très utile quant à la responsabilisation des citoyens face à la quantité de déchets qu'ils produisent. Tout d'abord, les différentes possibilités techniques quant à la tarification incitative seront explorées (tarification au poids, au volume, etc.). Ensuite, si la veille technologique démontre un impact positif pour les municipalités de la MRC, la MRC étudiera les différentes possibilités quant à l'instauration de la mesure auprès des entrepreneurs privés effectuant la collecte des déchets. Le coordonnateur effectuera cette veille technologique.
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2025
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 9.5</b>	<b>Réaliser une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement</b>
<b>Description</b>	En préparation du prochain PGMR, une caractérisation sera réalisée afin de mieux connaître les déchets envoyés à l'enfouissement et d'établir un plan d'action mieux adapté à la réalité régionale.

<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2028
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 9.6</b>	<b>Adapter la réglementation municipale en vue de favoriser les bons comportements en gestion des matières résiduelles (GMR)</b>
<b>Description</b>	Produire un règlement uniforme et modernisé à la MRC qui englobe tous les aspects GMR et que les municipalités pourront utiliser.
<b>Responsable</b>	MRC et municipalités
<b>Échéancier</b>	2024
<b>Avancement</b>	Non débuté
<b>Commentaire</b>	
<b>No 9.7</b>	<b>Soutenir le projet économie circulaire Centre-du-Québec</b>
<b>Description</b>	Favoriser l'économie circulaire en soutenant l'organisme Économie circulaire Centre-du-Québec.
<b>Responsable</b>	MRC, CDD, Plessisville et Princeville
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	En continu
<b>Commentaire</b>	En 2023, le projet d'économie circulaire avec tous les organismes qui le façonnait a été remodelé en une nouvelle entité, La Cité de l'innovation circulaire et durable.
	<b>2024 :</b> La Cité de l'innovation circulaire et durable est en construction et les projets sont partiellement mis sur pause.
	<b>2025 :</b> La Ville de Plessisville soutient l'initiative du Fonds éco-propulsion. Voir le compte-rendu ici : <a href="https://victoriaville.ca/nouvelles/la-cite-de-linnovation-fait-le-bilan-de-ses-succes-et-propulse-de-nouvelles-initiatives-en-economie-circulaire-et-developpement-durable">https://victoriaville.ca/nouvelles/la-cite-de-linnovation-fait-le-bilan-de-ses-succes-et-propulse-de-nouvelles-initiatives-en-economie-circulaire-et-developpement-durable</a>
<b>9.8</b>	<b>Optimiser les écocentres de la MRC</b>
<b>Description</b>	Réaliser une étude pour améliorer les écocentres existants, analyser la construction d'un nouvel écocentre et la mise en place d'écocentres mobiles ou satellite. Mettre en place les recommandations de l'étude.
<b>Responsable</b>	MRC, municipalités et ORAPÉ
<b>Échéancier</b>	2028
<b>Avancement</b>	En planification
<b>Commentaire</b>	<b>2024 :</b>

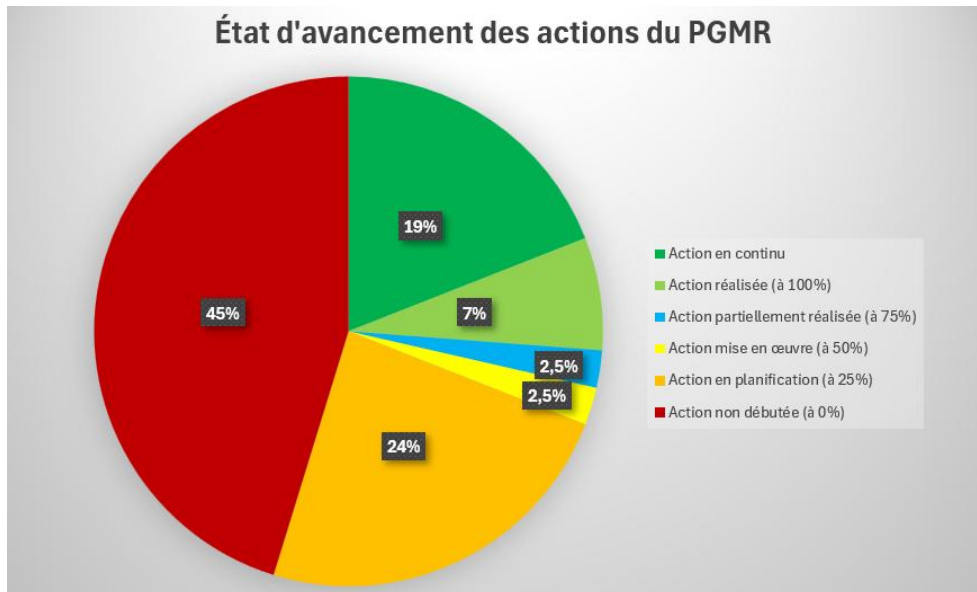
	Cette mesure a été devancée grâce à la volonté politique d’optimiser le réseau d’écocentre le plus rapidement possible. Le mandat d’étude a été donné à la firme Stratzer à la toute fin de l’année 2024.
	<b>2025 :</b> L’étude pour l’optimisation du réseau d’écocentres et la construction d’un écocentre régional a été menée durant l’année 2025. Nous avons maintenant un rapport avec des recommandations sur les services à offrir et un plan d’actions pour la construction du futur écocentre régional. La Ville de Plessisville analyse les terrains qui seraient disponibles à l’achat par la MRC pour y construire l’écocentre. En lien avec l’amélioration, la Ville de Princeville a transféré son service de collecte des RDD à l’écocentre pour mieux l’encadrer et analyse actuellement l’option d’y offrir un point de dépôt pour les plastiques agricoles.

**Tableau 10 : Mesures de suivi et d’application du plan de gestion**

<b>No 10.1</b>	<b>Effectuer un suivi du PMGR à l’aide du comité de suivi en GMR (comité développement durable de la MRC de L’Érable)</b>
<b>Description</b>	Rencontres du comité développement durable pour veiller à la mise en œuvre du PGMR.
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	En continu
<b>Commentaire</b>	Le suivi du PGMR est réalisé à chaque fin d’année et présenté au comité développement durable au début de l’année suivante pour échanger sur l’état d’avancement.
<b>No 10.2</b>	<b>Effectuer un rapport annuel de suivi du PGMR</b>
<b>Description</b>	La MRC doit produire un rapport de suivi annuel du PGMR, qui doit être transmis au gouvernement du Québec. Dans ce bilan, la MRC indique l’état d’avancement pour chacune des actions du PGMR et le détail de ce qui a été fait.
<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	En continu
<b>Commentaire</b>	Le rapport est fait à chaque année en même temps que le suivi de l’action précédent et il est envoyé à au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs avant le 30 juin de l’année suivante.
<b>No 10.3</b>	<b>Embaucher une ressource humaine additionnelle</b>
<b>Description</b>	Les exigences environnementales du gouvernement nécessitent l’embauche d’un 2 <sup>e</sup> conseiller en développement durable pour soutenir celui à l’emploi de la MRC dans les différents dossiers en GMR.

<b>Responsable</b>	MRC
<b>Échéancier</b>	2023-2030
<b>Avancement</b>	Réalisée
<b>Commentaire</b>	<b>2024 :</b> Le poste de conseiller en gestion des matières résiduelles a été comblé en septembre 2024.

### Résumé de l'état d'avancement des actions du PGMR



Avancement des actions	Nombre d'actions
Action en continu	8
Action réalisée (à 100%)	3
Action partiellement réalisée (à 75%)	1
Action mise en œuvre (à 50%)	1
Action en planification (à 25%)	10
Action non débutée (à 0%)	19
<b>Total</b>	<b>42</b>